

841AR

Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification

Identificateur du Produit et Autres Moyens d'Identification

Nom du Produit : Revêtement de Nickel Conducteur / Peinture de Nickel Conducteur Super Shield™

Autres Moyens d'Identification : Super Shield™ Nickel Conductive Coating / Nickel Conductive Paint

N° de Pièces Connexes : 841AR-15ML, 841AR-150ML, 841AR-900ML, 841AR-3.78L

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : revêtement électriquement conducteur et peinture de blindage EMI

Usage contre-indiqué : Non disponible

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

Fabricant

MG Chemicals
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADA

MG Chemicals (Siège social)
9347-193 Street
Surrey, British Columbia V4N 4E7
CANADA

Téléphone +1-800-340-0772

FAX +1-800-340-0773

COURRIEL support@mgchemicals.com

WEB www.mgchemicals.com

Téléphone +1-905-331-1396

FAX +1-905-331-2682

COURRIEL info@mgchemicals.com

COURRIEL (Personne Compétente): fds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)

USA ou CANADA—Appeler Verisk 3E au **+1-866-519-4752** or **+1-760-476-3962**
(Code d'accès : 335388)

Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7
CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au **+1-613-996-6666** ou par cellulaire ***666**

841AR

Section 2 : Identification des Dangers




Classification des Matériaux Chimiques Dangereux

Catégories SGH

Critère	Catégorie	Mention	Symbole
Liquide Inflammable	2	Danger	Flamme
Toxicité pour Organes Cibles	1	Danger	Santé
Cancérogénicité	2	Attention	Santé
Sensibilisation	1	Attention	Exclamation
Irritation Oculaire	2	Attention	Exclamation
Toxicité pour Organes Cibles	3	Attention	Exclamation
Danger pour le Milieu Aquatique	3	<i>aucune</i>	<i>aucun</i>

Note : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

Éléments d'Étiquette

Mention	DANGER
Symboles	Mention de Danger
	H225 : Liquide et vapeur très inflammables
	H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes (poumons, système nerveux central, oreille interne) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation H351 : Susceptible de provoquer le cancer
	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H336 : Peut provoquer somnolence ou des vertiges

Suite de section sur la page suivante

841AR
Continuation...

Symboles	Mention de Danger
<i>Aucun symbole mandaté</i>	H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Prévention	Conseils de Prudence
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260	Ne pas respirer les brouillards, vapeurs et aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280	Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des équipements de protection des yeux.
P272	Les vêtements contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	Conseils de Prudence
P370 + P378	En cas d'incendie : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée, ou de la mousse pour l'extinction.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P303 + P361 + P364, P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver abondamment à l'eau ou se doucher.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical.

Suite de section sur la page suivante

841AR

Continuation...

Intervention	Conseils de Prudence
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.
P337 + P313	Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical.
Stockage	Conseils de Prudence
P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
Élimination	Conseils de Prudence
P501	Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs

Autres Critères	Mention de Danger/ Conseils de Prudence	Mention	Symboles
Dessèchement Cutané	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	Sans objet	Sans objet

Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients

No. CAS	Nom Chimique	%(poids)
7440-02-0	nickel	48%
616-38-6	carbonate de diméthyle	16%
67-64-1	acétone	13%
110-43-0	heptan-2-one ^{a)}	10%
108-65-6	acétate de 1-méthoxy-2-propanol	2%

a) Aussi connu sous le nom de méthylamylcétone (MAK)

841AR**Section 4 : Premiers Soins***Condition d'Exposition* *Code SGH: Conseils de Prudence*

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux)	P303 + P361, P352, P333 + P313, P308 + P313, P363
Symptômes Immédiat	<i>rougeur, peau sèche, irritation légère, dermatite de contact allergique</i>
Intervention	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau ou se doucher. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
EN CAS D'INHALATION	P304 + P340, P312, P308 + P313
Symptômes Immédiat	<i>toux, étourdissement, somnolence, maux de tête, nausée</i>
Intervention	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX	P305 + P351 + P338, P337 + P313
Symptômes Immédiat	<i>rougeur, irritation, douleur</i>
Intervention	Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical.
EN CAS D'INGESTION	P301 + P330, P331, P308 + P313
Symptômes Immédiat	<i>nausée, maux de gorge, diarrhée, douleurs abdominales, somnolence, étourdissement</i>
Intervention	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

841AR**Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie****Moyens
d'extinctions**

En cas d'incendie : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de la mousse résistant à l'alcool, ou de l'eau pulvérisée pour éteindre.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants.

**Danger
Spécifiques**

Produit des fumées irritantes et toxiques dans des incendies ou en contact avec des surfaces chaudes. En présence de monoxyde de carbone et dans une atmosphère réductrice (pauvre en oxygène ou d'autre agent oxydant), peut produire du tétracarbylenickel qui est extrêmement toxique.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les zones basses. Les vapeurs peuvent se propager sur de longues distances et s'enflammer à une source d'ignition, qui peut provoquer un retour de flamme ou une explosion.

Empêcher les eaux d'extinctions de pénétrer dans les égouts ou cours d'eau.

**Produits de
Combustion**

La combustion peut produire des oxydes de carbone (CO, CO₂) et des fumées d'oxydes de nickel et du tétracarbylenickel.

Pompier

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

841AR**Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel**

Protection Individuelle	Voir l'équipement de protection individuelle dans la Section 8.
Précautions à Prendre pour l'Intervention	Ne pas respirer le brouillard, les vapeurs et les aérosols. Enlever ou tenir à l'écart toutes sources d'ignition ou de températures extrêmes.
Précautions pour l'Environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau.
Méthode de Confinement	Confiner avec un absorbant inerte et non inflammable (tel que de la terre, du sable, ou du vermiculite).
Méthode de Nettoyage	Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Saupoudrer du matériel absorbant inerte sur le déversement et balayer dans le contenant. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.
Méthode d'Élimination	Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

841AR**Section 7 : Manutention et Stockage****Prévention**

Tenir hors de portée des enfants.

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Ne pas respirer les brouillards, vapeurs et aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Manutention

Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des équipements de protection des yeux.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Les vêtements contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Se laver soigneusement les mains après manipulation.

Recueillir le produit répandu.

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Garder sous clef.

841AR
Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle
Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
nickel	ACGIH	1.5 mg/m ³	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	1 mg/m ³	Non établi
	Canada AB	1.5 mg/m ³	Non établi
	Canada BC	0.05 mg/m ³	Non établi
	Canada ON	1 mg/m ³	Non établi
	Canada QC	1 mg/m ³	Non établi
acétone	ACGIH	500 ppm	750 ppm
	U.S.A. OSHA PEL	1 000 ppm	Non établi
	Canada AB	500 ppm	750 ppm
	Canada BC	250 ppm	500 ppm
	Canada ON	500 ppm	750 ppm
	Canada QC	750 ppm	1 000 ppm
heptan-2-one	ACGIH	50 ppm	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	100 ppm	Non établi
	Canada AB	50 ppm	Non établi
	Canada BC	50 ppm	Non établi
	Canada ON	25 ppm	Non établi
	Canada QC	50 ppm	Non établi
acétate de 1-méthoxy-2-propanol	ACGIH	Non établi	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	50 ppm	Non établi
	Canada AB	Non établi	Non établi
	Canada BC	50 ppm	75 ppm
	Canada ON	50 ppm	Non établi
	Canada QC	Non établi	Non établi

Note : Les ingrédients sont énumérés par ordre décroissant de poids (de plus au moins). Les limites d'exposition d'ACGIH¹, d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données RTECS² et des FDS des fournisseurs furent également consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

Suite de section sur la page suivante

841AR

Paramètres de Contrôles

Ventilation Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

Equipment de Protection Individuelle

Protection des yeux Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monoocales de sécurité appropriées.

RECOMMANDATION : Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.

Protection de la Peau En cas de contact probable, porter des gants de protection en caoutchouc butyle ou d'autres gants résistant aux produits chimiques.

Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.

Protection Respiratoire

Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT aux brouillards, vapeurs, et aérosols, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques.

Au-dessus de 10 x LEMT, utilisez un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome.

RECOMMANDATION : Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

Hygiène Préventives

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

841AR**Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques**

État Physique	Liquide	Limite Inférieure d'Inflammabilité^{b)}	2%
Apparence	Gris foncé	Limite Supérieure d'Inflammabilité^{b)}	13%
Odeur	Acétonique	Pression de Vapeur @ 20 °C^{b)}	11 hPa [86 mmHg]
Seuil d'Odeur^{a)}	5 ppm	Densité de Vapeur	>2 (Air =1)
pH	Non disponible	Densité Relative @25 °C	1.7
Point de fusion/ Point de Congélation	Non disponible	Solubilité Dans l'Eau	Partiellement miscible
Point d'Ébullition^{a)}	56 °C [132 °F]	Coefficient de Partage n-octanol/eau	Non disponible
Point d'Éclair^{a)}	-17 °C [1.4 °F]	Température d'Auto-inflammation^{c)}	≥315 °C [≥599 °F]
Taux d'Évaporation	>1 (ButAc=1)	Température de Décomposition	Non disponible
Inflammabilité	Très inflammables	Viscosité @40 °C	1 460 cP

a) Valeurs basées sur le constituant acétone.

b) Calculé selon la loi de Raoult et le principe de Le Chatelier pour constituants liquides volatils.

c) Valeur basée sur l'acétate de 1-méthoxy-2-propanol, qui est le constituant avec la plus basse valeur.

841AR**Section 10 : Stabilité et Réactivité**

Réactivité	<p>Le nickel peut réagir vigoureusement avec les acides forts et libérer de l'hydrogène, qui peut former un mélange explosif dans l'air.</p> <p>Le nickel peut réagir avec le monoxyde de carbone dans une atmosphère réductrice pour former un gaz tétracarbonylnickel très toxique.</p>
Stabilité chimique	Stable sous les conditions de température et de pression normale
Conditions à éviter	Éviter les flammes nues, les sources d'ignitions, les températures excessives et les substances incompatibles.
Matériaux Incompatibles	Agents oxydants forts, acides forts, anhydrides d'acide
Polymérisation	Ne se produira pas
Produits de Décomposition	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

Section 11 : Données Toxicologiques**Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition**

Yeux	Peut provoquer de la rougeur, irritation et douleur.
Peau	Peut provoquer de la rougeur, une irritation légère de la peau, de la peau sèche et une dermatite de contact allergique.
Inhalation	Peut provoquer l'étourdissement, de la somnolence, de la toux et une nausée. Pour des surexpositions extrêmes, peut mener à des maux de gorge, des maux de tête, une faiblesse ou une perte de conscience.
Ingestion	Peut provoquer une nausée, des maux de gorge, une diarrhée et des irritations ou douleurs abdominales.
Chronique	<p>L'exposition prolongée et répétée peut causer peut causer l'assèchement, le craquage, ainsi que le dégraissage de la peau.</p> <p>L'exposition chronique par inhalation aux vapeurs, brouillards ou aérosols de nickel peut endommager les poumons.</p>

Suite de section sur la page suivante

841AR**Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)**

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
nickel	5 000 mg/kg Rat	Non disponible	Non disponible
carbonate de diméthyle	>6.4 g/kg Rat & Souris	>5 000 mg/kg Lapin	Non disponible
acétone	5 800 mg/kg Rat	20 mL/kg Lapin ^{a)}	16 000 ppm Rat 6 h ^{a)}
heptan-2-one	1 670 mg/kg Rat	12 600 µL/kg Lapin	Non disponible
acétate de 1-méthoxy-2-propanol	8 532 mg/kg Rat	>5 g/kg Lapin	Non disponible

Note : Les limites toxicologiques des bases de données RTECS² et d`ECHA furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

a) Selon la Fiche de Données de Sécurité du fournisseur

Autre Effets Toxiques**Corrosion/irritation de la peau**

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions/irritation des yeux

L'acétone est un irritant oculaire grave connu. Contient des particules mécaniquement abrasives.

Sensibilisation respiratoire et de la peau
(risque de réactions allergiques)

L'exposition au nickel peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Suite de section sur la page suivante

841AR

Cancérogénicité

(risque de cancer)

Le nickel est classé comme un cancérogène présumé d'après des études sur des animaux par injection intratrachéale (intubation) ou interpéritonéale (dans la cavité corporelle). Une étude fiable réalisée en 2008 par Oller et al. ne montre aucune cancérogénicité pour le nickel métal par inhalation.

Nickel [N° CAS 7440-02-0]

IARC Group 2B: L'agent est peut-être cancérogène pour l'homme

ACGIH A5: Présumé non-cancérogène chez l'humain

CA Prop 65: Répertoire comme cancérogène

NTP: Reasonably anticipated to be human carcinogen

Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Tératogénicité

(risque pour la malformation des fœtus)

Non classable par manque de données

Toxique pour certains organes cibles — exposition unique

L'inhalation de l'acétone et du heptan-2-one peuvent affecter le système nerveux central provoquant de l'étourdissement et de la somnolence.

Toxique pour certains organes cibles — exposition répétées

Les particules de nickel peuvent endommager les voies respiratoires. D'après une étude chez le rat, ils peuvent provoquer une inflammation, une fibrose pulmonaire et une accumulation de particules de nickel.

Danger d'aspiration

Le mélange ne répond pas aux critères de danger d'aspiration. Il contient moins de 10% de substances avec un danger d'aspiration de catégorie 1.

841AR

Section 12 : Données Écologiques

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicités de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (<http://echa.europa.eu>) et d'autres sources fiables.

Contient des particules de nickel de taille inférieure à 1 mm mais supérieure à 100 nm (supérieure aux nanoparticules), qui libèrent des niveaux de nickel ionique qui sont nocif pour l'environnement. Bien que le nickel massif soit insoluble dans l'eau, les poudres de nickel sont considérées comme suffisamment solubles pour donner lieu à un risque écologique. La classification qui suit tient compte de la toxicité aquatique chronique de catégorie 3 pour la poudre de nickel.

L'acétone, l'hepan-2-one et l'acétate de 1-méthoxy-2-propanol ne sont pas classifiables comme substances toxiques pour l'environnement (avec des CL50 et CE50 minimal de >100 mg/L).

- L'acétone a un CL50 96 h minimal de 5 540 mg/L pour *Oncorhynchus mykiss* (truite arc en ciel) ; et un CE50 48 h de 13 500 mg/L *Daphnia magna* (puce d'eau).
- L'hepan-2-one a un CL50 minimal 96 h de 126 mg/L pour *Pimephales promelas* (tête-de-boule).
- L'acétate de 1-méthoxy-2-propanol a un CL50 96 h minimum de ≥ 100 mg/L *Oncorhynchus mykiss* (truite arc en ciel) et un CE50 48 h de >500 mg/L pour *Daphnia magna* (puce d'eau).

Les données sont insuffisantes pour classer le carbonate de diméthyle pour la toxicité aqueuse.

Écotoxicité Aiguë

Catégorie 3

Nocif pour les organismes aquatiques.

Écotoxicité Chronique

Catégorie 3

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Biodégradation

Le nickel n'est pas biodégradable.

Autres Effets

Composé Organique Volatile (COV) actuel = 14% [236 g/L] ; COV Règlementé = 502 g/L

841AR**Section 13 : Données sur l'Élimination**

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Note : Un remboursement monétaire peut être obtenu pour le recyclage du nickel contenu dans les déchets.

Section 14 : Information Relatives au Transport**Voie Terrestre**

Référez aux Règlements TMD (Réglementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185).

Tailles de 5 L ou moins
841AR-15ML, 841AR-150ML,
841AR-900ML, 841AR-3.78L
Quantité Limitée



Tailles supérieures à 5 L (fret seulement)
À TITRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT

Numéro UN : UN1263
Appellation Réglementaire :
PEINTURES
Classe : 3
Groupe d'Emballage : II
Polluant Marin : Non

**Voie Aérienne**

Référez aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.

Tailles de 0.5 L ou moins
841AR-15ML, 841AR-150ML
Quantité Limitée
Quantité Nette Total
par Emballage =
1 L



Tailles jusqu'à 5 L (passager) ou 60 L (fret)
841-900ML, 841-1G
Numéro UN : UN1263
Appellation Réglementaire :
PEINTURES
Classe : 3
Groupe d'Emballage : II
Polluant Marin : Non



Suite de section sur la page suivante

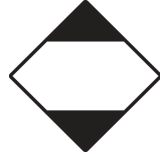
841AR

Voie Maritime

Référez au Règlement IMDG.

Tailles de 5 L ou moins
841AR-15ML, 841AR-150ML,
841AR-900ML, 841AR-3.78L

Quantité Limitée



Tailles supérieures à 5 L (fret seulement)

Numéro UN : UN1263

Appellation Réglementaire :

PEINTURES

Classe : 3

Groupe d'Emballage : II

Polluant Marin : Non



Note: L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement formé et certifié.

Section 15 : Information sur la Réglementation

Canada

Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

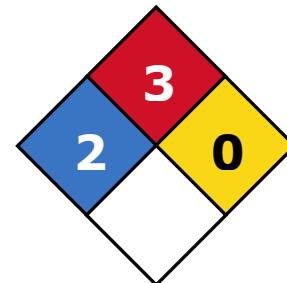
USA

Autres Classifications

Codes® HMIS

SANTÉ :	*	2
INFLAMMABILITÉ :		3
RISQUE PHYSIQUE :		0
PROTECTION PERSONELLE :		

CODES 704 NFPA®



Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :

0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modérer) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

Suite de section sur la page suivante

841AR

CAA (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertoriées comme des polluants atmosphériques dangereux.

EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit contient du nickel (No. CAS 7440-02-0; quantité rapportable = 100 lb) qui est assujetti aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

Ce produit contient de l'acétone (No. CAS 67-64-1) est assujetti sous CERCLA aux exigences de déclaration à un seuil de 5 000 lb (2 268 kg).

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive.)

Ce produit contient du nickel, qui est une substance répertoriée comme cancérogène.

Europe

RoHS (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

Section 16 : Autres Informations

Préparé par	le Département des Affaires Réglementaires
Date de Révision	18 janvier 2021
Annule et Remplace	27 février 2020
Changement Effectué :	Mise à jour mineur de la fiche signalétique

Suite de section sur la page suivante

841AR

Références

- 1) ACGIH 2017 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2017).
- 2) Toutes les données toxicologiques furent vérifiées contre le registre de données sur la toxicité RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®), MDL Information Systems, Inc.

Abréviations

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = IARC)
CL50	Concentration Léthal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Léthal Mininal <i>Publiée</i> (en anglais = LCLo)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale <i>Publiée</i> (en anglais = TCLo)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Léthal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

Questions Techniques

Contactez nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à www.mgchemicals.com.

Courrielle : support@mgchemicals.com

Téléphone : 1-905-331-1396

Adresses

<i>Fabrication & Support</i>	<i>Siège Social</i>
1210 Corporate Drive	9347-193rd Street
Burlington, Ontario, Canada	Surrey, British Columbia, Canada
L7L 5R6	V4N 4E7

Suite de section sur la page suivante

841AR**Désistement**

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources fiables, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'utilisateur de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.